

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 novembre 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Lettres identiques datées du 12 novembre 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Il nous faut, une fois encore, appeler l'attention de la communauté internationale sur les effets alarmants des provocations et actes illégaux auxquels Israël ne cesse de se livrer dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui continuent d'exacerber une situation déjà explosive. Ces agissements visent de toute évidence à renforcer l'occupation, à soumettre le peuple palestinien de force à cette occupation et à affaiblir davantage la direction palestinienne, notamment en laissant se poursuivre la campagne de provocation acharnée menée par des ministres israéliens contre le Président Mahmoud Abbas. Ces violations incessantes ne feront que déstabiliser plus avant la situation dans l'ensemble et ont des effets préjudiciables et lourds de conséquences sur les deux peuples et sur la région.

Nous réitérons notre condamnation et notre refus sans équivoque de la politique d'intensification des agressions menée par Israël dans Jérusalem-Est occupée, en particulier sur l'esplanade des Mosquées et alentour, où des extrémistes israéliens, dont des colons et des hauts responsables, poursuivent leurs incursions et leurs provocations. Le mépris patent avec lequel le lieu saint susmentionné et les Palestiniens venus y prier sont traités, mépris dont témoignent les incursions quasi quotidiennes sur l'esplanade des Mosquées et l'interdiction faite aux fidèles palestiniens d'accéder à ce site par les forces d'occupation israéliennes, est un problème qui, de même que certaines déclarations répétées équivalant à des actes flagrants d'incitation à la violence, doit être pris au sérieux par la communauté internationale car il avive les sensibilités religieuses, aggrave les tensions et risque de plonger la région dans une spirale échappant à tout contrôle.



Depuis notre lettre du 5 novembre 2015, je me vois de nouveau tenu d'appeler votre attention sur plusieurs incidents graves et en particulier l'assassinat hier par les forces d'occupation israéliennes d'Imad Jawabrah, un Palestinien de 22 ans résidant au camp de réfugiés d'Aroub (province d'Hébron). Ces incidents qui constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme continuent d'avoir un effet déstabilisateur et de soumettre à nouveau notre peuple à rude épreuve.

6 novembre 2014

- Les forces d'occupation israéliennes ont multiplié les raids violents contre des civils palestiniens, notamment à Jérusalem-Est, Ramallah, Jénine, Naplouse, Jéricho, Bethléem et Al-Khalil (Hébron), en recourant de manière excessive à la force, faisant de nombreux blessés; un enfant a été notamment grièvement atteint dans l'explosion d'une grenade étourdissante.
- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 19 Palestiniens à Jérusalem-Est occupée, dont un enfant et un professeur d'université.
- Les forces israéliennes ont confisqué un terrain palestinien de 24 hectares dans le secteur de Cheikh Saïd à Jérusalem-Est occupée.
- Les forces d'occupation israéliennes ont empêché une ambulance transportant un civil palestinien malade de franchir un point de contrôle, près de la colonie de peuplement dite « Kiryat Arba » à Al-Khalil.
- Les forces d'occupation israéliennes ont bouclé l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est occupée.
- Israël a approuvé la construction, à Jérusalem-Est occupée, de 278 nouveaux logements destinés aux colons.
- Les colons israéliens ont agressé et blessé trois Palestiniens près de Bab el-Amoud (Porte de Damas) à Jérusalem-Est occupée, et agressé un Palestinien près de la colonie dite de « Bet El », à Ramallah.
- Au cours d'un incident qui s'est produit à Bethléem, des colons en voiture ont tenté d'écraser un Palestinien.

7 novembre 2014

- Les forces d'occupation israéliennes ont effectué plusieurs raids, notamment à Jérusalem-Est occupée, Toulkarem, Naplouse, Jéricho et Bethléem.
- Les forces d'occupation israéliennes ont blessé 19 Palestiniens à Jérusalem-Est occupée, un à Ramallah, trois à Naplouse, huit à Al-Khalil et un dans le nord de la bande de Gaza, y compris 11 enfants, un ambulancier-secouriste et un militant international pour la paix.
- Neuf Palestiniens à Jérusalem-Est occupée et trois à Al-Khalil, dont deux enfants et une femme, ont été blessés, puis arrêtés par les forces d'occupation israéliennes.
- Les forces d'occupation israéliennes ont confisqué 86 hectares de terres à Biddou, Beit Sourik, Qoutna et dans le secteur de Ghalous à Jérusalem-Est occupée.

8 novembre 2014

- Les forces d'occupation israéliennes ont effectué plusieurs raids, notamment à Jérusalem, Bethléem et Al-Khalil.
- Les forces d'occupation israéliennes ont agressé et blessé un enfant palestinien dans la salle d'urgence de l'hôpital Al-Maqassed à Jérusalem-Est occupée et attaqué un habitant de Toubas (Cisjordanie).
- Plusieurs Palestiniens, dont neuf à Jérusalem-Est occupée, un à Naplouse et deux à Al-Khalil, au nombre desquels figuraient cinq enfants, ont été arrêtés par les forces d'occupation israéliennes.
- Les forces d'occupation israéliennes ont ordonné, en vertu d'un décret militaire et à des fins prétendument militaires, la confiscation de 5 140,8 hectares de terres à Beit Ikssa à Jérusalem-Est occupée.
- Des colons israéliens ont pris d'assaut l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est occupée et provoqué des fidèles palestiniens.
- Des colons israéliens ont jeté des pierres contre des voitures et les élèves d'une école située dans le quartier de Cheikh Jarrah (Jérusalem-Est occupée); d'autres ont harcelé et tenté d'intimider des agriculteurs qui récoltaient des olives à Naplouse, et d'autres encore ont lancé des pierres contre des habitants et des voitures à Al-Khalil.

9 novembre 2014

- Les forces d'occupation israéliennes ont effectué plusieurs raids, notamment à Jérusalem-Est occupée, Ramallah, Naplouse, Bethléem et Al-Khalil.
- Les forces d'occupation israéliennes ont blessé un Palestinien à Jérusalem-Est occupée, un à Qalqiliya, deux à Rafah et deux (des pêcheurs) à Gaza.
- Les forces d'occupation ont arrêté 15 Palestiniens à Jérusalem-Est occupée, un à Ramallah, un à Toulkarem, un à Naplouse et deux à Al-Khalil (Hébron), dont un enfant.
- Les forces d'occupation israéliennes ont ordonné, par décret militaire, la démolition de plusieurs habitations à Beit Hanina (Jérusalem-Est occupée) et de deux autres maisons à Bethléem.
- Des colons israéliens, agissant sous la protection des forces d'occupation, ont pris d'assaut l'esplanade des Mosquées et provoqué des fidèles palestiniens.
- Du 9 au 11 novembre, les forces d'occupation israéliennes ont expulsé neuf familles de leurs maisons dans le secteur de Ras el-Hamra à Toubas (Cisjordanie) afin de mener des exercices militaires.
- Les forces d'occupation israéliennes ont nivelé un terrain agricole près de la colonie de peuplement dite de « Nitavim », à Jérusalem-Est occupée, en vue de procéder à l'extension de cette colonie.
- Des colons israéliens ont agressé et blessé un habitant à Jérusalem-Est occupée et pris d'assaut, dans le quartier de Silwan, une maison palestinienne qu'ils voulaient occuper.

10 novembre 2014

- Les forces d'occupation israéliennes ont effectué plusieurs raids, dont cinq à Ramallah, un à Jénine, deux à Qalqiliya, trois à Naplouse, un à Jéricho, un à Bethléem, trois à Al-Khalil et un dans le centre de Gaza.
- Trois Palestiniens à Jérusalem-Est occupée et deux à Al-Khalil, dont trois enfants, ont été blessés à la suite de l'explosion d'une grenade lacrymogène.
- Neuf Palestiniens à Jérusalem-Est occupée, deux à Ramallah, un à Qalqiliya, sept à Naplouse, un à Bethléem et huit à Al-Khalil, dont un enfant et un résident blessé, ont été détenus par les forces d'occupation israéliennes.
- Les forces d'occupation ont démolé sept structures résidentielles à Toubas (Cisjordanie) et ordonné la démolition de quatre maisons à Qalqiliya, d'une à Naplouse, de trois à Bethléem et de quatre autres ainsi que d'une école à Al-Khalil.
- Des colons israéliens ont effectué une nouvelle incursion sur l'esplanade des Mosquées.
- Des colons israéliens ont lacéré les pneus de cinq véhicules, scandé des slogans antiarabes, aspergé d'aérosol capsique un Palestinien à Jérusalem-Est occupée, fermé une route à Ramallah, jeté des pierres contre des voitures à Naplouse, endommagé 30 véhicules qu'ils avaient criblés de pierres à Salfit, et attaqué des maisons à Al-Khalil.

Ces actes de provocation illicites qui sont le fait d'Israël, la Puissance occupante, et de ses colons dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, causent des souffrances au peuple palestinien et aggravent la situation sur le terrain. Ces agissements, dont on a la preuve qu'ils se produisent quotidiennement, avivent les tensions et menacent de déstabiliser dangereusement la situation, au milieu de la tourmente à laquelle est déjà en proie la région, font tout pour empêcher l'instauration de conditions nécessaires à un retour au calme et vont à l'encontre des efforts visant à sauver les chances d'aboutir à la paix entre les deux parties. Israël doit répondre de tous ces actes qui perpétuent et renforcent une occupation militaire vieille de 47 ans et, partant, sont en totale contradiction avec notre aspiration commune à la paix.

Aussi lançons-nous un appel à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, pour qu'elle fasse respecter le droit international et veille, comme elle en a la responsabilité, à remédier à cette situation critique et dangereuse créée notamment à Jérusalem-Est par la Puissance occupante. Dans l'intérêt de la paix, il faut tout faire pour contraindre Israël, la Puissance occupante, à cesser toutes ses violations et à s'acquitter des obligations lui incombant en vertu du droit international. C'est là une condition indispensable à la réduction des tensions, à la promotion du calme et à l'instauration progressive d'un climat véritablement propice à la poursuite des efforts de paix, visant à mettre fin à l'occupation israélienne ayant débuté en 1967 et à aboutir à l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, avant que les politiques et pratiques illicites et destructives d'Israël n'éliminent cette solution.

On rappellera qu'il y a 40 ans, le 13 novembre 1974, le regretté Président de l'Organisation de libération de la Palestine, Yasser Arafat, avait prononcé, devant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, son discours historique sur « le

rameau d'olivier et le fusil », dans lequel il avait d'emblée laissé entendre qu'Israël et la Palestine pourraient vivre ensemble dans le cadre d'une paix juste. Hier, le peuple palestinien a commémoré le dixième anniversaire de la mort du Président Yasser Arafat, notre dirigeant emblématique, symbole d'espoir et dont les Palestiniens du monde entier chérissent encore l'héritage. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que le rameau d'olivier ne tombe de nos mains, et s'employer à insuffler l'espoir parmi le peuple palestinien et à lui donner des raisons de croire que la paix, obtenue par des moyens pacifiques, est non seulement possible mais aussi imminente.

La présente lettre fait suite aux 528 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 5 novembre 2014 ([A/ES-10/664-S/2014/791](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien, et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyadh **Mansour**